

PROCES VERBAL DU BUREAU SYNDICAL

du lundi 23 juin 2025 à 18h30
à ST PIERRE DE CHARTREUSE

Validation du procès-verbal du bureau syndical du 5 mai 2025

1. AGRICULTURE

- 1.1 Etude de la faisabilité d'outils mutualisés à vocation agricole, de type séchage en grange collectif
- 1.2 Déployer une signalétique spécifique à destination des producteurs fermiers
- 1.3 Poursuivre le travail de structuration des activités artisanales et créatives en Chartreuse, au travers d'un lieu de découverte des métiers de l'artisanat par le Groupement des Paysans et Artisans de Chartreuse
- 1.4 Augmenter la visibilité des producteurs à travers le déploiement du réseau des « Fermes de Chartreuse ».
- 1.5 Définir une charte graphique de signalétique sur le massif

2. BIODIVERSITE AMENAGEMENT PAYSAGE

- 2.1 Convention de partenariat Lycée horticole de Saint-Ismier – Parc 2025-2030
- 2.2 Redécouverte du patrimoine maraîcher et fruitier de Chartreuse - Actions 2025
- 2.3 Aménager qualitativement les entrées du Parc (étude pré-opérationnelle)

3. SIT

- 3.1 Avenant numéro 2 du renouvellement de l'adhésion au CRAIG (2025-2028)

4. ENERGIE

- 4.1 Silhouettes villageoises : comment concilier cadre de vie et transition écologique ?
- 4.2 Accompagnement technique des acteurs du territoire à la sobriété énergétique
- 4.3 Sensibilisation et acceptabilité des ENR
- 4.4 Suite du programme d'accompagnement des communes à la végétalisation des cours d'école et végétalisation des espaces publics

5. ADMINISTRATION FINANCES

- 5.1 Mise à jour du RIFSEEP
- 5.2 Ratios de promotion
- 5.3 Création de poste suite avancement de grade
- 5.4 Mise à jour du tableau des effectifs du syndicat mixte

QUESTIONS DIVERSES

Dominique ESCARON, Président, accueille les participants et les remercie de leur présence à ce bureau syndical.

Il constate le quorum et donne lecture des pouvoirs et excusés.

Le Président demande validation pour le procès-verbal du 5 mai 2025. Les membres du bureau n'émettant pas de réserve, celui-ci est validé à l'unanimité.

Il remercie le Bureau et lance les débats.

4 – ENERGIE

Points présentés par Sophie ROY, chargée de mission transition énergétique

4.1 – Silhouettes villageoises et transition écologique

CONTEXTE

Le Parc, à travers sa Charte, est engagé dans plusieurs démarches, à la fois de transition énergétique et de préservations des paysages et des identités territoriales. Le parc a élaboré un questionnaire à destination des communes pour avoir une première approche sur le sujet des silhouettes villageoises, et proposé des temps d'ateliers/formation en juin 2025 (3 ateliers prévus).

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

L'urbaniste avec laquelle nous travaillons aura réalisé une synthèse des ateliers, et nous proposons dans cette opération :

- deux temps de restitution sous forme de soirées-débat, avec présentation des résultats et intervention d'une troupe d'improvisation théâtrale qui aura pour consigne d'interpeller les participants, afin de rendre les résultats plus tangibles
- un livrable papier et numérique, support de réflexion mais aussi de formation des élus qui n'auront pas pu participer aux différents temps fort et qui s'intéressent à la question

OBJECTIFS PRINCIPAUX

- Construire une définition partagée de ce qu'on appelle « silhouettes villageoises » à travers des ateliers terrain réalisés en lien avec les communes.
- identifier quels sont les enjeux à prendre en compte pour concilier le maintien d'un cadre de vie agréable (lié à cette définition de la silhouette villageoise) et les objectifs de transition écologique, en lien également avec le Zéro Artificialisation Nette.
- Produire des livrables exploitables par toutes les communes.

Plan de financement prévisionnel (maîtrise d'ouvrage PNRC)				
Dépenses (en TTC)		Recettes		
Interventions de la troupe d'improvisation théâtrale (2 soirées débat)	5 000 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes	2 500 €	50%
Mise en page et impression d'un livrable		Conseil Départemental de la Savoie	2 500 €	50%
TOTAL	5 000 €	TOTAL	5 000 €	100%

Dominique ESCARON rappelle que Corine WOLFF en a parlé lors du dernier bureau syndical, avec le questionnement « comment reconnaît-on son village ? » que faut-il montrer pour que l'on reconnaisse son village.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes,**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Votants (en voix) : 20
Exprimés (en voix) : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Arrivée de Bertrand PICHON-MARTIN

4.2 – Accompagnement technique des acteurs du territoire à la sobriété énergétique

CONTEXTE

Le Parc naturel régional de Chartreuse est engagé dans une démarche « Territoire à énergie positive ». A ce titre, il s'oriente vers un équilibre entre consommation du territoire et production d'énergie renouvelable à horizon 2050. Dans la nouvelle Charte 2023-2038, un axe « Une Chartreuse en transitions » identifie clairement les actions à mener pour accélérer la transition énergétique du territoire. Ainsi, le Parc s'est fixé des objectifs ambitieux à horizon 2038 : atteindre au moins 80% de communes pratiquant l'extinction nocturne, diminuer d'au moins 20% la consommation énergétique du territoire liée au bâti, et, de façon plus globale, être un territoire de collectivités exemplaires en termes de consommations d'énergie. Depuis plusieurs années, le Parc accompagne ses collectivités dans la rénovation des bâtiments publics. Il se positionne en facilitateur, pour avoir un premier contact privilégié, proche du terrain et rapidement mobilisable. Il redirige ensuite les communes vers les bonnes structures : Conseil en Energie Partagée de syndicats d'énergie (en Isère et en Savoie, il s'agit respectivement de TE38 et du SDES), accompagnement personnalisé des espaces info énergie (ALEC sur la métropole grenobloise, Ageden en Isère et Asder en Savoie), ou encore CAUE.

Nous rencontrons les communes qui le souhaitent, de manière régulière, afin de faire le point sur leurs projets à venir, et identifier les meilleurs accompagnements. Ces rencontres sont régulièrement réalisées en binôme avec l'Ageden, l'Asder ou l'ALEC. Elles aboutissent souvent à un accompagnement sur la rédaction d'un cahier des charges pour réaliser un audit énergétique.

DESCRIPTION ET OBJECTIFS

L'action présentée ici, dans le cadre du fonds vert, vise à accompagner l'émergence et le montage de projets de rénovation des communes, via la réalisation d'audits énergétiques.

Le budget proposé permet d'utiliser les reliquats de l'enveloppe Fonds vert obtenu en 2023, et nous estimons pouvoir réaliser deux nouveaux audits énergétiques.

Plan de financement prévisionnel (maîtrise d'ouvrage PNRC)				
Dépenses (en € TTC)		Recettes		
Audits énergétiques	12 952 €	Fonds Vert	8 639 €	67 %
		Conseil Départemental de la Savoie	4 313 €	33 %
TOTAL		TOTAL	12 952 €	100%

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes,**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Votants (en voix) : 22
Exprimés (en voix) : 22
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

4.3 – Programme de sensibilisation et de discussion/mise au débat sur l'acceptabilité des ENR

CONTEXTE

Le Parc de Chartreuse est engagé dans une démarche «Territoire à énergie positive». A ce titre, il s'oriente vers un équilibre entre consommation du territoire et production d'énergie renouvelable à horizon 2050. La nouvelle Charte 2023-2038 identifie clairement les actions à mener pour accélérer la transition énergétique du territoire : développer les énergies renouvelables (en particulier le solaire sur bâtiments, la micro-hydraulique, les énergies citoyennes et le bois énergie) tout en assurant le respect et la protection des milieux naturels et des identités paysagères.

Le Parc naturel régional de Chartreuse peut jouer rôle essentiel pour accompagner les habitants dans la compréhension des enjeux liés aux différentes sources d'énergie renouvelable. Dans ce cadre, ce projet vise à ouvrir un espace de dialogue, de sensibilisation et de débat autour des énergies renouvelables, adapté à notre territoire et à ses spécificités.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le projet prendra la forme d'un **cycl e de trois soirées publiques** réparties sur l'année, dans différentes communes du territoire. Chaque soirée abordera une source d'énergie renouvelable ou une thématique transversale (acceptabilité, transition, choix collectifs...), et combinera :

- Une **intervention d'un expert ou d'une experte** (scientifique, technique, institutionnelle) pour poser les bases du sujet.
- Un **temps de débat participatif**, animé par un médiateur ou facilitateur, permettant d'échanger sur les enjeux locaux.
- Un **apport culturel ou artistique** pour susciter l'intérêt du grand public et ouvrir d'autres regards : projection d'un court métrage, lecture musicale, exposition photo ou création artistique en lien avec l'énergie.

PLAN DE FINANCEMENT (maîtrise d'ouvrage PNRC)

Dépenses en € TTC		Recettes		
Organisation de 3 soirées débat : prestations de médiation culturelles	5 000 €	Région Auvergne Rhône Alpes	2 000 €	40 %
		Conseil Départemental de la Savoie	3 000 €	60 %
TOTAL	5 000 €	TOTAL	5 000 €	100%

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes,**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Votants (en voix) : 22

Exprimés (en voix) : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

4.4 – Suite du programme d'accompagnement des communes à la végétalisation des cours d'école et végétalisation des espaces publics

CONTEXTE

Après une première année d'accompagnement des communes pour la végétalisation des cours d'école (réunions d'échange, formation, fiche financements...), le Parc souhaite poursuivre et amplifier cette dynamique. Il s'agit aujourd'hui de **valoriser les retours d'expériences**, de **renforcer l'accompagnement des communes**, et d'**élargir la réflexion à d'autres espaces publics** (places, abords de bâtiments, cimetières...).

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Création d'un support de valorisation des cours d'écoles végétalisées à partir des retours d'expériences recueillis par une urbaniste en amont : **livret illustré**, et/ou **exposition itinérante** à afficher dans les mairies, bibliothèques ou événements locaux. Objectif : créer un outil de diffusion inspirant et concret pour les autres communes du territoire.
- Organisation de visites ou ateliers techniques pour les communes en réflexion.
- Événement territorial (soirée ou mini-forum) pour ouvrir la discussion à la végétalisation d'autres espaces publics.

PLAN DE FINANCEMENT

Plan de financement prévisionnel (maîtrise d'ouvrage PNRC)				
Dépenses en € TTC		Recettes		
• Valorisation des retours d'expériences	5 000 €	Région Auvergne Rhône Alpes	2 500 €	50 %
		Conseil Départemental de la Savoie	2 500 €	50 %
TOTAL	5 000 €	TOTAL	5 000 €	100%

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes,**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Votants (en voix) : 22

Exprimés (en voix) : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Arrivées de Céline DOLGOPYATOFF BURLET et Cédric VIAL

2 – BIODIVERSITE AMENAGEMENT ET PAYSAGE

2.1 – Convention de partenariat Lycée horticole de St-Ismier – Parc 2025-2030

Point présenté par Dominique CLOUZEAU, Vice-présidente en charge de la biodiversité et des espaces sensibles

Le Parc naturel régional de Chartreuse a lancé en 2016 une opération scientifique participative et innovante autour des variétés de fruits et légumes anciens et/ou locaux en partenariat avec le Centre de Ressources de Botanique Appliquée (CRBA) et l'association Jardins de Mémoires Montagnes (JDMM).

Les spécialités proposées par le Lycée horticole de Saint-Ismier, ainsi que les activités développées par l'exploitation pédagogique agricole rattachée au Lycée ont permis de conduire des actions en commun à partir de 2018 autour de la production et la valorisation des variétés anciennes (accueil de sessions de formation, site de multiplication de certaines semences, ...).

En 2019, afin de renforcer et de formaliser ce travail partenarial, il a été décidé d'élaborer une Convention de partenariat pour trois ans (2019-2022), renouvelée pour la période 2022-2024.

Cette convention arrivant à son terme, le PNRC et le Lycée (plus exactement l'EPLEFPA : établissement de formation agricole sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire) ont souhaité reconduire leur partenariat pour cinq années supplémentaires en

élargissant leurs domaines de coopération à plusieurs thématiques qui rassemblent les deux structures :

- l'aménagement paysager
- la biodiversité et le génie écologique
- la production agricole et horticole
- les patrimoines
- l'éducation au territoire, artistique et socio-culturelle

CONVENTION DE PARTENARIAT

Cette convention de partenariat a pour objet :

- de définir les objectifs de travail poursuivis en commun par les partenaires,
- de préciser les modalités techniques et financières de mise en œuvre du partenariat et les responsabilités des organismes signataires, dans le respect des compétences respectives de chacun.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver ce projet et le partenariat engagé ;**
- **D'autoriser le Président à faire le cas échéant les demandes de financement nécessaires à la réalisation de ce partenariat ;**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce projet.**

Votants (en voix) : 35

Exprimés (en voix): 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

2.2 – Redécouverte du patrimoine maraîcher et fruitier de Chartreuse - Actions 2025

Point présenté par Dominique CLOUZEAU, Vice-présidente en charge de la biodiversité et des espaces sensibles

Le Parc de Chartreuse œuvre depuis 2016 à la Redécouverte du patrimoine maraîcher, fruitier, céréalier et ornemental de Chartreuse, en collaboration avec les associations CRBA (Centre de Ressources de Botanique appliquée) et JDMM (Jardins de Mémoires Montagnes).

Un inventaire des variétés de fruits, de légumes, de céréales, de fleurs, etc., anciennes et/ou adaptées à la Chartreuse a tout d'abord été réalisé, par le biais d'enquêtes ethnobotaniques et de recherches historiques en archives.

Ensuite, les acteurs locaux ont été mobilisés et concertés selon leurs centres d'intérêt (fruits, légumes, céréales...), leurs attentes et besoins ont été capitalisés, des projets sont identifiés. Les graines collectées ont commencé à être reproduites par des habitants ou professionnels (maraîcher, lycée agricole) locaux en vue de leur redistribution, des séances d'identification de fruits ont été organisées, tout comme des formations pour faire ses graines ou greffer des arbres fruitiers. La liste des variétés anciennes et/ou locales se précise.

Entre 2018 et 2020, des actions spécifiques et des expérimentations participant au déploiement des connaissances capitalisées et au développement d'outils répondant aux besoins identifiés auprès des acteurs locaux et partenaires du projet ont été mis en œuvre : plantation de vergers, partenariats entre maraîchers et restaurateurs...

Entre 2020 et 2022, les actions auprès du grand public se sont ralenties en raison de la crise sanitaire. La collection de graines de variétés locales, issues de la présente démarche et détenues par le CRBA, a été confiée au Lycée horticole de Saint-Ismier afin d'en assurer la conservation sur le territoire. Deux campagnes d'analyse génétique ont été conduites, enrichissant notamment la connaissance et l'histoire des fruitiers de Chartreuse.

Le Parc a suivi autant que possible les différents projets des acteurs du territoire : pépiniériste, producteur de plants, vergers communaux, association glanant et transformant les pommes de vergers abandonnés... Des stands ont été tenus sur différents événements : marché aux fleurs, fête des plantes... pour diffuser la démarche.

En 2023, les formations pour la taille et la greffe d'arbres fruitiers à destination du grand public et des associations locales portant des vergers partagés et communaux ont eu beaucoup de succès. La préservation des arbres fruitiers de variétés locales a connu un point d'orgue avec la distribution d'un jeune arbre fruitier à chacune des communes et villes portes du Parc ! Une formation d'une demi-journée à la taille de ces arbres a été proposé aux élus et agents communaux sur trois sites. Les arbres déjà plantés dans le verger communal des Échelles ont été valorisés par la réalisation de plaques portant le nom et la variété de chaque arbre. Enfin, la série d'émissions « Le Parc au naturel » sur Radio Couleur Chartreuse a permis de communiquer sur la démarche auprès du grand public.

En 2024, Le Parc a poursuivi ses actions de formations (taille, greffe, graines). Le prélèvement de greffons et la description des fruits et des arbres ont contribué à la sauvegarde et diffusion des variétés locales. Enfin, le Parc a participé au financement d'un film documentaire sur les variétés locales, dont plusieurs scènes ont été tournées en Chartreuse : Verger sauvage Thévenon Rousseau à Novalaise, Fête du jardin à Ayn, Lycée horticole de Saint-Ismier.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Les actions prévues en 2025 comprennent :

- Les formations à la taille et diagnostic des fruitiers : 2 jours de formations destinées au grand public, afin de poursuivre la sensibilisation et valorisation du patrimoine local des vieux vergers et de maintenir la production de variétés adaptées au territoire
- Poursuite de la participation à la démarche Jardin'R, pour étudier les trajectoires d'installations en productions végétales en moyenne montagne : enquêtes qualitatives auprès de porteurs de projet ou d'installations agricoles de très petite surface, hors cadre familial ; enquête quantitative auprès d'anciens élèves en formation initiale ou formation pour adultes du lycée horticole de Saint-Ismier ; entretiens avec les structures de conseil et d'accompagnement des installations agricoles. Livrable attendu : argumentaire quant aux leviers et conditions d'installations pérennes en productions végétales en Chartreuse pour mieux conseiller les porteurs de projet.
- Actions de communication et valorisation des données ; fiches descriptives des arbres distribués, participation à la conception d'un outil numérique (site internet, application dédiée...) valorisant les résultats des inventaires et bases de données de variétés locales et documents liés (démarche commune avec le PNR du Vercors et la Fédération des Parcs).

Les objectifs opérationnels sont de :

- Préserver la biodiversité cultivée et faire reconnaître en tant que biens publics des ressources végétales et génétiques locales servant de ressources alimentaires et pouvant être valorisées dans une économie locale.
- Créer des micro-filières économiques autour d'espèces ou variétés anciennes et/ou locales.
- Mettre en réseau les acteurs concernés (habitants, agriculteurs, viticulteurs, pépiniéristes, gestionnaires de patrimoine naturel et culturel, associations, professionnels de la restauration...)

Plan de financement prévisionnel (maîtrise d'ouvrage PNRC)				
Dépenses		Recettes		
Formations taille (2 jours)	1000 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes	3000 €	50%
Enquêtes jardin'R (prestation)	2500 €			
Communication et valorisation des données	2500 €	Département de la Savoie	3000 €	50%
TOTAL	6 000 €	TOTAL	6 000 €	100%

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires,**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Votants (en voix) : 35

Exprimés (en voix) : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

2.3 – Aménager qualitativement les entrées du Parc (étude pré-opérationnelle)

Point présenté par Laure BELMONT, responsable de la mission biodiversité, aménagement et paysage

La mise en œuvre de la charte du Parc naturel régional de Chartreuse est l'opportunité de mieux faire connaître le territoire du Parc, ses limites et les communes qui en font partie. À la suite de l'agrandissement du Parc en 2023 (15 nouvelles communes), certaines limites du Parc ont changé. L'ensemble des 72 communes du Parc a pu bénéficier de nouveaux panneaux « Commune du Parc naturel régional de Chartreuse », panneaux positionnés en entrée d'agglomération.

Cependant, les entrées du Parc peuvent se trouver dans des zones non urbanisées, ou au contraire dans des zones où les aménagements font perdre le sens de la limite, comme au nord du Lac d'Aiguebelette à la sortie d'autoroute par exemple. Le fait de savoir qu'on fait partie d'un PNR ou qu'on entre dans un PNR est une condition sine qua non de la communication à la base de la sensibilisation et du changement de comportement recherchés au sein d'une aire protégée.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Il s'agit donc de marquer les entrées du Parc sur les principaux axes routiers (panneaux, totems...), voire, si les lieux le permettent, d'aménager un site d'accueil et d'information du public (à l'aide panneaux RIS par ex.) mettant en valeur les patrimoines locaux et incitant à leur respect.

Cette étude pré-opérationnelle fera l'inventaire et le diagnostic des sites portes d'entrée du Parc, dressera l'état des lieux des panneaux existants et des sites d'accueil potentiels et fera des propositions et scénarios d'aménagement (format esquisse), en cohérence, le cas échéant, avec la charte graphique signalétique du Parc.

Les objectifs opérationnels sont de :

- Renforcer l'identité du territoire et les limites du PNR, affirmer la Destination Chartreuse.
- Garantir la qualité et la lisibilité des paysages du quotidien
- Contribuer à la préservation des aires naturelles protégées
- Contribuer à l'accueil, la sensibilisation et l'éducation au territoire des habitants et des visiteurs

Plan de financement prévisionnel (maîtrise d'ouvrage PNRC)				
Dépenses		Recettes		
Étude pré-opérationnelle d'aménagement des entrées du Parc (prestation)	10 000€	Région Auvergne-Rhône-Alpes	8 000 €	80%
		Autofinancement	2 000 €	20%
TOTAL	10 000 €	TOTAL	10 000 €	100%

Laure BELMONT précise qu'il s'agit là de faire des propositions d'aménagement de ces entrées. L'aménagement en lui-même se ferait dans un second temps avec d'autres sollicitations de financements.

Dominique ESCARON explique que la Région envisage de reprendre les entrées de Parcs, elle devrait donc être partenaire.

Sophie MADELRIEUX souhaite qu'on prenne bien en compte les erreurs du passé. Elle précise que Fabien HOBLEA est prêt à s'investir en tant que représentant du Conseil Scientifique.

Cédric VIAL rappelle que comme c'est en bord de route il faut se référer au code de la route, comme au code de l'environnement.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.***

Votants (en voix) : 35

Exprimés (en voix) : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

1 – AGRICULTURE

Points présentés par Stéphane GUSMEROLI, Vice-président délégué à l'agriculture et à la transition alimentaire

1.5 – Définir une charte graphique de signalétique sur le massif

CONTEXTE

La mise en œuvre de la charte du Parc de Chartreuse est l'opportunité de mieux faire connaître le territoire du Parc, ses limites, les communes qui en font partie et les activités sur le territoire. En concertation avec les acteurs agricoles locaux, le Parc de Chartreuse souhaite déployer des mobiliers de signalétique de type « pré-enseigne » pour orienter vers les producteurs fermiers en vente directe. Dans l'optique de préserver voire d'améliorer la qualité paysagère du territoire, et aussi en réponse à la demande de la Région, une approche graphique homogène des panneaux est souhaitée, en cohérence avec ce qui existe déjà sur le territoire du Parc.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Il s'agit de rédiger et diffuser une charte s'appliquant aux différents panneaux de signalétique, afin d'avoir un document-cadre à l'échelle du Parc pour chercher à homogénéiser, par secteur ou ensemble paysager :

- le type de mobilier / panneau, les matériaux, les couleurs, les formats,
- la typographie, les pictogrammes,
- l'affichage des logos et autres mentions possibles.

Cela concerne les pré-enseignes dérogatoires, la signalétique d'information locale (SIL), les Relais information service (RIS), les panneaux d'entrée de territoire, de départ de randonnée ...

Un document de synthèse permettra par ailleurs de communiquer auprès des collectivités et des porteurs de projets sur les types de panneau possibles répondant à leur demande de signalement, de rappeler la réglementation et les procédures pour l'implantation des panneaux.

Les objectifs opérationnels sont de :

- garantir la qualité et la lisibilité des paysages du quotidien par une harmonisation des principes de conception des panneaux de signalétique locale et de pré-enseigne,
- renforcer l'identité du territoire et l'affiliation au PNR par une mise en réseau visuelle des acteurs socio-économiques, et affirmer la Destination Chartreuse,
- accompagner les communes et collectivités dans leurs réflexions et projets de signalétique.

Plan de financement prévisionnel (maîtrise d'ouvrage PNRC)				
Dépenses		Recettes		
Réalisation d'une charte graphique de signalétique	5 364 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes	3 250 €	50%
Réalisation et diffusion d'un document de synthèse communicant	1 136 €	Département de la Savoie	3 250 €	50%
TOTAL	6 500 €	TOTAL	6 500 €	100%

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.***

Votants (en voix) : 35
 Exprimés (en voix) : 35
 Pour : 35
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

1.2 – Déployer une signalétique spécifique à destination des producteurs fermiers

CONTEXTE

Les producteurs fermiers du territoire cherchent à gagner en visibilité. Leurs magasins et exploitations situés en zones rurales sont parfois peu visibles par le passant. Ils souhaitent travailler sur le déploiement de « pré-enseignes dérogatoires ».

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Pour répondre à cette attente, il s'agira de mettre en œuvre de façon effective ces pré-enseignes sur le terrain. Pour cela, la mission devra s'organiser en différentes phases, en concertation étroite avec les EPCI du territoire et les producteurs :

1. Définition du graphisme du panneau (incluant la réalisation d'une maquette à l'échelle 1 - panneau et mât - pour en valider les principes).
2. Chiffrage et plan de financement détaillé (investissement et entretien/réparation).
3. Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) auprès des producteurs fermiers en vente directe.
4. Définition des emplacements, conception des panneaux, et éventuelle priorisation/arbitrage des mentions à indiquer.
5. Vérification des emplacements précis des panneaux (en lien avec les propriétaires, les communes, EPCI, gestionnaires de voiries) et intégration des signes officiels de qualité.
6. Fabrication des panneaux, et suivi des opérations de pose des panneaux.
7. Réception des travaux.

Plan de financement prévisionnel (maîtrise d'ouvrage PNRC)				
Dépenses (en HT)		Recettes		
Conception, fourniture et pose des panneaux	50 000 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes	30 000 €	60%
		Producteurs fermiers	20 000 €	40%
TOTAL	50 000 €	TOTAL	50 000 €	100%

Cédric VIAL rappelle que c'est un travail compliqué pour chaque commune, et que le Parc serait le bienvenu pour les aider dans cette tâche de cadrage de la signalétique.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***

- *D'autoriser le Président à solliciter les subventions et participations des partenaires,*
- *D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.*

Votants (en voix) : 35
 Exprimés (en voix) : 35
 Pour : 35
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

1.1 – Etude de la faisabilité d'outils mutualisés à vocation agricole, de type séchage en grange collectif

CONTEXTE

Avec l'évolution du prix des matières premières, les contraintes des cahiers des charges de certains collecteurs et les aléas climatiques, la maîtrise du coût alimentaire en élevage devient fondamentale. Par ailleurs, les actions conduites actuellement en Chartreuse autour de la valorisation des prairies, des fourrages et de l'autonomie protéique des élevages démontrent un intérêt croissant des agriculteurs sur ces sujets. Certains éleveurs du massif souhaitent explorer des pistes d'optimisation en matière d'organisation du travail et de mutualisation d'équipements de séchage et de stockage des fourrages.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

La réflexion porte sur la création de bâtiments de séchage collectif de fourrage. Pour en vérifier la pertinence et la faisabilité, il convient de travailler sur l'organisation du travail, l'animation du collectif, le calcul des besoins financiers en investissement, et les coûts de fonctionnement. Pour cela une expertise technique est sollicitée.

Avant d'engager cette étude, les éleveurs ont déjà commencé à creuser la question en allant visiter un tel bâtiment de séchage collectif à Polionnay et fait travailler un stagiaire et un groupe d'étudiants sur cette question. Il en est ressorti un réel intérêt sur le projet. Il s'agit maintenant d'approfondir le sujet, à savoir creuser les aspects financiers et organisationnels, et les comparer à des projets individuels.

Plan de financement prévisionnel maîtrise d'ouvrage PNRC					
Dépenses		Recettes			
Expertise technique en bâtiment d'élevage et étude de faisabilité d'un projet de séchage en grange collectif	8 800 €	Département de la Savoie Département de l'Isère Conseil régional AURA	3 800 €	38%	
Animation de la démarche et du collectif d'agriculteurs	1 200 €		3 800 €	38%	
TOTAL	10 000 €		2 400 €	24%	
		TOTAL	10 000 €	100%	

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'approuver le projet et son plan de financement,*
- *D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires,*
- *D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.*

Votants (en voix) : 35
 Exprimés (en voix) : 35
 Pour : 35
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

1.3 – Poursuivre le travail de structuration des activités artisanales et créatives en Chartreuse, au travers d'un lieu de découverte des métiers de l'artisanat par le Groupement des Paysans et Artisans de Chartreuse

CONTEXTE

Le Groupement des Paysans et Artisans de Chartreuse gère un magasin, à côté du bureau d'information touristique des Entremorts. Cette structure collective travaille actuellement à structurer un volet accueil / animation autour des métiers de l'artisanat. Cette association structure les entrepreneurs des savoir-faire du territoire, depuis 50 ans (anniversaire en 2025).

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Le Groupement des Paysans et Artisans emploie un salarié depuis maintenant trois ans. Cet emploi a permis de dynamiser les activités de la structure. La structure cherche aujourd'hui à se faire accompagner pour penser un lieu d'animation et de découverte des métiers de l'artisanat. Ce lieu pourrait comprendre un lieu de vente des produits, un lieu d'accueil pour des animations de groupe, un lieu d'exposition des vieux métiers en cours de disparition, un espace de coworking pour les artisans et créateurs, un espace type tiers-lieu de l'artisanat.

La structure réfléchit un projet global structuré sur :

- le collectif d'artisans comme socle de base aux réflexions, nécessitant un accompagnement pour structurer et faire naître les idées et volontés du collectif,
- une approche chiffrée des possibles, basée sur les chiffres actuels ainsi qu'un benchmark des expériences d'autres territoires,
- une approche architecturale, pour dimensionner les besoins d'espaces au regard des envies,
- une approche immersive et participative en intégrant les habitants et touristes à co-penser le projet, via la mise en œuvre de temps de sensibilisation à la découverte des métiers manuels.

Plan de financement prévisionnel (maîtrise d'ouvrage : Groupement des Paysans et Artisans de Chartreuse)				
Dépenses (en HT)		Recettes		
Etude financière comptable	2 500.00 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes	3 941.67 €	50%
Mission d'architecte	3 300.00 €	Groupement des Paysans et Artisans	3 941.66 €	50%
Accompagnement du projet	2 083.33 €			
TOTAL	7 883.33 €	TOTAL	7 883.33 €	100%

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.***

Votants (en voix) : 35
Exprimés (en voix) : 35
Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

1.4 – Augmenter la visibilité des producteurs à travers le déploiement du réseau des « Fermes de Chartreuse »

CONTEXTE

Les producteurs fermiers cherchent à se structurer au sein d'un réseau des « Fermes de Chartreuse » et ainsi valoriser une identité agricole commune à l'échelle de la Chartreuse.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Les producteurs, à travers l'Association des Agriculteurs de Chartreuse, ont travaillé en autonomie sur une charte graphique pour fédérer les producteurs au sein d'un réseau commun des « Fermes de Chartreuse ». Ils souhaitent désormais s'équiper en moyens de communication, pour les marchés de plein vent et foires, et ce aux couleurs de ce réseau : banderoles, barnums ...

Plan de financement prévisionnel (maîtrise d'ouvrage : AAC)				
Dépenses (en TTC)		Recettes		
Barnums	5 446.80 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes	5 000.00 €	50%
Nappes	2 700.00 €	Association des agriculteurs de Chartreuse	5 001.80 €	50%
Banderoles	1 855.00 €			
TOTAL	10 001.80 €	TOTAL	10 001.80€	100%

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Votants (en voix) : 35
Exprimés (en voix) : 35
Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

3 – SIT

Point présenté par Artur FATELA, directeur

3.1 – Renouvellement à l'adhésion au Centre Régional Auvergne Rhône-Alpes de l'Information géographique (CRAIG) pour la période du 15/05/2025 au 15/05/2028

Rappel

Dans le cadre de l'association réunissant les Parcs Auvergne Rhône-Alpes (APARA), le Parc adhère aux webservices fournis par le CRAIG, utilisés par le Système d'Information territorial du Parc (SIT). Il convient de renouveler cette adhésion.

Adhésion au CRAIG

Ce renouvellement d'adhésion au CRAIG permet :

- de bénéficier d'un appui permanent et un accès privilégié aux données « Socles (fichiers fonciers, cadastre, référentiel très grande échelle ...), d'un support technique, de sessions de formations et d'information autour de l'Information géographique et ses traitements,
- une mutualisation lors de l'acquisition et la diffusion de données géographiques de référence (données LIDAR, ortho photoplans grande échelle ...).

Le montant annuel de l'adhésion ne change pas. Il est de 1 250 €.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider l'adhésion au CRAIG,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, notamment la convention et les avenants éventuel.**

Votants (en voix) : 35
Exprimés (en voix): 35
Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

5 – ADMINISTRATION FINANCES

Points présentés par Céline DOLGOPYATOFF BURLET, Vice-présidente déléguée à l'administration, aux finances et à la communication

5.1 – Mise à jour du RIFSEEP

La loi de finances pour 2025 a modifié l'article L. 822-3 du code général de la fonction publique relatif aux droits à rémunération des fonctionnaires placés en congés de maladie ordinaire. Le décret n° 2025-197 du 27 février 2025 fixe des mesures équivalentes pour les agents contractuels.

A compter du 1^{er} mars 2025 :

Pour les fonctionnaires

- Pendant les 3 premiers mois : 90 % du traitement
- Les 9 mois suivants : 50 % du traitement

Pour les agents contractuels :

- Après quatre mois de services : 90 % du traitement pendant 1 mois, 50 % du traitement le mois suivant
- Après deux ans de services : 90 % du traitement pendant 2 mois, 50 % du traitement les deux mois suivants
- Après trois ans de services : 90 % du traitement pendant 3 mois, 50 % du traitement les trois mois suivants

Eléments de rémunération impactés :

Traitements indiciaires brut

Régime indemnitaire

Nouvelle bonification indiciaire

Dispositif « transfert primes/points »

Le RIFSEEP des agents territoriaux doit respecter le principe de parité avec la Fonction publique d'Etat. Le régime indemnitaire doit être maintenu dans les mêmes proportions que le traitement indiciaire avec maintien possible à hauteur de 90 % maximum.

Dans le cas d'un congé longue maladie ou d'un congé grave maladie, le RIFSEEP est maintenu à hauteur de 33% la première année puis 60% la deuxième et troisième année.

Dans le cas d'un congé de longue durée, le RIFSEEP est suspendu.

Dans le cas d'un temps partiel thérapeutique, le RIFSEEP est maintenu dans son intégralité.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***De mettre à jour la politique du RIFSEEP fixée par la délibération n°BS-2016/n°49,***
- ***D'autoriser le Président à signer que tout document se rapportant à la présente décision.***

Votants (en voix) : 35

Exprimés (en voix) : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

5.2 – Ratios de promotion

La loi du 19 février 2007 a remplacé les quotas par un système de ratios « promus-promouvables ». Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de

fonctionnaires pouvant être promus sera déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Conformément au 2e alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et aux lignes directrices de gestion, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Social Territorial, le taux permettant de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. Ce taux peut varier de 0 à 100 %.

Par ailleurs et quel que soit la décision de l'assemblée délibérante sur ce taux, tout avancement de grade est conditionné par la création du poste correspondant par l'organe délibérant.

Sous réserve de l'avis du Comité Social Territorial,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***De fixer le taux pour la procédure d'avancement de grade au sein du PNRC à 100 % pour l'année 2025,***
- ***D'autoriser le Président à signer toute pièce se rapportant à la mise en œuvre de la présente décision.***

Votants (en voix) : 35

Exprimés (en voix) : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

5 .3 – Cr éation de poste suite avancement de grade

RAPPEL

Le Bureau syndical de ce jour, 23 juin 2025, a fixé le taux pour la procédure d'avancement de grade au sein du PNRC à 100 % pour l'année 2025.

CONSTAT

Actuellement attaché hors classe suite à la création par le bureau syndical 03 mai 2018 de son poste, un agent du Parc peut prétendre, compte tenu de sa situation à un avancement au grade d'attaché hors classe (échelon spécial – hors échelle A) en application des dispositions de l'article 22-1 du décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu les délégations données au Bureau Syndical par le Comité Syndical du 05 octobre 2020,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***De créer le poste d'attaché hors classe (échelon spécial – hors échelle A) à la date du 1er juillet 2025,***
- ***D'autoriser le président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.***

Votants (en voix) : 35

Exprimés (en voix) : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

5.4 – Mise à jour du tableau des effectifs du syndicat mixte

RAPPEL

Le tableau des effectifs reprend l'ensemble des postes du Parc.

OBJECTIFS

Le tableau des effectifs doit être mis à jour compte tenu des créations de postes qui ont eu lieu depuis le 11/12/2024 :

- Création du poste d'attaché hors classe échelon spécial hors échelle A dans le cadre d'un avancement,
- Création du poste d'attaché principal dans le cadre d'un avancement,
- Création du poste de technicien principal 2^{ème} classe en charge des ABC (atlas de la biodiversité communale) - sous réserve de l'obtention des financements dédiés.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'acter les créations de postes telles que définies ci-dessus,*
- *D'approuver le tableau des effectifs mis à jour tel que présenté ci-après,*
- *D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.*

Votants (en voix) : 35

Exprimés (en voix) : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

QUESTIONS DIVERSES

Le Président souhaite aborder quelques points :

Le LYON/TURIN : Dominique ESCARON annonce que le Parc a sollicité les maîtres d'ouvrage pour une présentation lors d'un prochain comité syndical. En effet, le tracé comportera 25 km de tunnel sous la Chartreuse, cela pose des questions sur l'entrée et la sortie du tunnel, les impacts que cela engendrera. Il précise que le Parc saisira le Conseil Scientifique sur le sujet comme par le passé. Cédric VIAL indique que le tracé a été acté en fin d'année 2024, la traversée des Alpes est le chainon manquant européen. L'objectif étant de décarboner le transport du fret, des grands gabarits, il faut effectivement regarder l'impact paysager. Il est content de voir que le conseil scientifique s'empare du dossier et puisse nous éclairer.

Les 30 ans du Parc et inauguration de la MDP : Dominique ESCARON précise que ce fut une très belle journée, avec beaucoup de visiteurs et de belles animations à l'image du territoire.

Stéphane GUSMEROLI confirme que cette journée a été une vraie réussite, elle a été parfaitement organisée, elle a permis de rendre visible ce qu'est le Parc et sa diversité.

AOC Bois de Chartreuse : Dominique ESCARON annonce que L'Europe souhaite supprimer les AOC non alimentaires.

Cédric Vial précise que le sénateur Michel SAVIN porte le dossier, le CIBC a fait un courrier co-signé avec les sénateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 heures 20

Ce procès-verbal est à retrouver en suivant le chemin ci-dessous :

<https://www.parc-chartreuse.net/comprendre-le-parc/la-vie-administrative-du-parc/proces-verbaux-des-comites-et-bureaux-syndicaux/>

ANNEXE :

BUREAU SYNDICAL 23 juin 2025 – 18h30 ST PIERRE DE CHARTREUSE

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
VIAL Cédric (pour partie)	BREYTON Stéphanie
	CHAVAND Christelle
	CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	DELPHIN Maurice
DOLGOPYATOFF BURLET Céline (pour partie)	ESCARON Dominique
	GUSMEROLI Stéphane
	MICHALLET Bernard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
GUIGUE Gilbert	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	BOUZON Elodie
	DUPRAZ Fabien
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	POZO Jean-Christophe
BONNARDON Pierre	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	MOLLIERE Denis
	PICHON-MARTIN Bertrand (pour partie)

MADELRIEUX Sophie, Co-présidente du Conseil scientifique
 Membres de l'équipe technique : FATELA Artur et MALLIER Peggy.
 Sophie ROY et Laure BELMONT pour partie.

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie	MOREL Véronique à PICHON-MARTIN Bertrand (pour partie)
REY Freddy à VIAL Cédric (pour partie)	MONIN Michelle
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
GERIN Anne à ESCARON Dominique	BOIX-NEVEU Arthur à POZO Jean-Christophe
	EGO Catherine à BREYTON Stéphanie
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	LAVAL Sylvain à GUSMEROLI Stéphane
WOLFF Corine à GUIGUE Gilbert	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
BAABAA Jimmy à ESCARON Dominique	
HABFAST Claus à GUSMEROLI Stéphane	

BRUN Jean-Jacques, Co-président du Conseil scientifique
 RAVIER François, Préfet de Savoie